



PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT (PAC)

Titre : Projet pilote d'intelligence artificielle (IA) sur la surveillance des comportements suicidaires au moyen des médias sociaux.

Numéro de la demande : 1000196416

1. But et explication d'un PAC

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) permet à l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) de publier un avis pendant une période d'au moins quinze (15) jours civils pour informer la collectivité des fournisseurs de son intention de passer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné d'avance. Si, au plus tard à la date limite, aucun fournisseur n'a présenté un Énoncé de capacités répondant aux exigences minimales précisées dans le PAC, l'Autorité contractante pourra octroyer le contrat au fournisseur pré-identifié.

2. Droits des fournisseurs

Les fournisseurs qui considèrent qu'ils sont pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services ou les biens indiqués dans le PAC peuvent soumettre un Énoncé de capacités dans lequel ils démontrent comment ils satisfont aux exigences minimales annoncées. Cet Énoncé de capacités doit être fourni **uniquement par courrier électronique** à la personne-ressource dont le nom apparaît à l'article 10 du Préavis au plus tard à la date limite du Préavis. Si un fournisseur est en mesure de démontrer qu'il possède les capacités requises, le contrat fera l'objet d'un processus électronique ou traditionnel d'appel d'offres.

3. Fournisseur proposé

Advanced Symbolics Inc. (ASI)
41 rue York, bureau 400
Ottawa (Ontario) K1N 5S7

4. Définition des exigences

1. Exigences

Les étapes et les échéances de travail qui suivent sont des propositions, en guise de lignes directrices. Le projet devrait commencer en janvier 2018 et se terminer le 30 juin 2018 ou avant. Voici les étapes, les échéances et les produits livrables proposés :

Étape 1. Lancement du projet

- a) Le fournisseur définira, avec le client, les termes liés à la « tendance suicidaire » de façon générale, comme suit : idées (pensées), comportements (tentatives, automutilation, suicide) et communications (menaces, plans de suicide).
- b) Le fournisseur créera un classeur pour appliquer ces définitions de « tendance suicidaire » et utilisera ce classeur pour mener une étude de marché sur la population canadienne et pour identifier les tendances associées aux utilisateurs qui discutent de tendance suicidaire, d'après les données en ligne.

Étape 2. Rapport de référence et sondage évolutif

Rapport de référence : Il s'agira du premier rapport du fournisseur, cinq (5) mois après réception de la rétroaction du client. Le client aura la possibilité d'examiner les constatations et de préparer deux (2) autres rapports subséquents dans les soixante (60) jours, sans frais supplémentaires. Un rapport

subséquent est un approfondissement de secteurs particuliers du rapport, que le client peut trouver intéressants. Le fournisseur comprend que le projet pourrait révéler des constatations inattendues, que la question initiale posée était vague et nécessite d'être approfondie pour recueillir des renseignements plus utiles.

Sondage évolutif : Le fournisseur utilisera les constatations initiales de la tâche a) pour élaborer un sondage évolutif pilote sur une période de trois (3) mois, pour établir son utilité dans l'obtention d'une compréhension approfondie des facteurs de risque et de protection associés.

Étape 3. Rapport final

Le fournisseur préparera un rapport final résumant les constatations jusqu'à présent. En fonction des tâches des **étapes 1 et 2**, le fournisseur inclura un modèle de mécanisme potentiel de rapport mensuel, dans le but de résumer l'ampleur des discussions sur le suicide, par groupe d'âge et sexe (p. ex. garçons de 14 à 18 ans), des changements dans les tendances et des facteurs connus de risque et de protection. Ce rapport servira à évaluer quelle serait l'utilité, s'il y a lieu, d'une surveillance continue à l'échelle nationale. D'après cette évaluation, si l'ASPC détermine qu'il serait utile de mener d'autres travaux concernant la surveillance continue du suicide, des années d'option seront négociées avec le fournisseur.

5. Exigences minimales

Le fournisseur intéressé doit démontrer, grâce à un Énoncé de capacités, qu'il répond aux exigences minimales suivantes :

1. Capacité d'évaluer avec exactitude l'opinion publique sur un sujet donné, en constituant des échantillons aléatoires et contrôlés de la population au moyen de médias en ligne et d'analyse textuelle, pour comprendre l'opinion publique sur des sujets donnés.
2. Capacité de constituer des échantillons aléatoires et contrôlés d'utilisateurs de médias sociaux dans n'importe quelle région géographique.
3. Capacité d'identifier des tendances associées à des utilisateurs qui discutent de tendance suicidaire, d'après les données en ligne. La tendance suicidaire sera définie de façon générale et comprend les notions d'idée (pensées), de comportement (tentatives, automutilation, suicide) et de communication (menaces, plans de suicide). Ce projet utilisera des données du domaine public et anonymisées, à des fins de surveillance.

6. Raison de l'adjudication sans mise en concurrence

Conformément à l'article 6 d) du Règlement sur les marchés de l'État (Politique sur les marchés du Secrétariat du Conseil du Trésor, annexe B), une seule personne ou une seule entreprise est en mesure d'exécuter le contrat.

Le fournisseur proposé, ASI, dispose d'une technique brevetée de constitution d'échantillons aléatoires et contrôlés d'utilisateurs de médias sociaux dans n'importe quelle région géographique.

7. Droit à la propriété intellectuelle

L'exception 4.1 de l'Annexe A de la Politique sur le titre de propriété intellectuelle découlant des marchés d'acquisition de l'État du Secrétariat du Trésor est invoquée : [...] obtenir des connaissances et des renseignements qui seront diffusés au public.

8. Durée du contrat proposé

Le contrat entrera en vigueur à la date de l'adjudication du contrat et prendra fin le 30 juin 2018.

8.1 Option de prolongation du contrat

Le fournisseur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus cinq (5) période(s) supplémentaire(s) de une (1) année(s), aux mêmes conditions. L'entrepreneur accepte d'être payé, pendant la période prolongée du contrat, conformément aux dispositions applicables prévues à la base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins trente (30) jours civils avant la date d'expiration du contrat. L'option ne peut être exercée que par l'Autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons seulement, par une modification au contrat.

9. Valeur estimée du contrat proposé

La valeur totale estimée du contrat proposé (y compris les périodes d'option) ne devrait pas excéder 399 860,00 \$, y compris les frais de déplacement et de subsistance (s'il y a lieu) et toutes les taxes applicables.

PÉRIODE	VALEUR ESTIMÉE
De l'octroi du contrat au 30 juin 2018	24 860,00 \$
Première année d'option (1 ^{er} juillet 2018 – 30 juin 2019)	75 000,00 \$
Deuxième année d'option (1 ^{er} juillet 2019 – 30 juin 2020)	75 000,00 \$
Troisième année d'option (1 ^{er} juillet 2020 – 30 juin 2021)	75 000,00 \$
Quatrième année d'option (1 ^{er} juillet 2021 – 30 juin 2022)	75 000,00 \$
Cinquième année d'option (1 ^{er} juillet 2022 – 30 juin 2023)	75 000,00 \$
VALEUR TOTALE ESTIMÉE	399 860,00 \$

9. Date limite et heure de clôture

La date et l'heure de clôture pour accepter les Énoncés de capacités sont le 5 janvier 2018 à 14 h, HNE.

10. Personne-ressource

Toutes les demandes de renseignements relatives au présent préavis doivent être adressées par courrier électronique à :

Nom : Erin Massey

Agente principale de l'approvisionnement et des contrats, Santé Canada | Agence de la santé publique du Canada

Adresse électronique : erin.massey@canada.ca